

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Bilan consolidé intermédiaire

(en milliers de dollars US)

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
	(non vérifié)	
Actif		
Actif à court terme		
Espèces	9 102 \$	10 611 \$
Placements temporaires	58 914	59 105
Comptes débiteurs (note 4)		
Clients	28 107	22 946
Autres	3 080	2 752
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à recouvrer	2 961	2 353
Stocks (note 5)	34 370	30 863
Charges payées d'avance	2 734	2 043
Actifs d'impôts futurs	6 257	5 538
	145 525	136 211
Crédits d'impôt à recouvrer	28 753	26 762
Contrats de change à terme (note 4)	592	428
Immobilisations corporelles	19 274	19 100
Actifs incorporels	16 336	16 859
Écarts d'acquisition	23 313	22 478
Actifs d'impôts futurs	16 728	18 533
	250 521 \$	240 371 \$
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges courues (note 6)	22 545 \$	21 650 \$
Produits reportés	6 391	6 481
	28 936	28 131
Produits reportés	4 138	4 195
	33 074	32 326
Éventualités (note 7)		
Capitaux propres		
Capital social (note 8)	104 915	104 846
Surplus d'apport	18 088	17 758
Bénéfices non répartis	44 243	43 909
Autre résultat étendu cumulé	50 201	41 532
	217 447	208 045
	250 521 \$	240 371 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

États des résultats consolidés intermédiaires non vérifiés

(en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action)

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
Ventes	45 560 \$	46 363 \$
Coût des ventes ^(1,2) (note 5)	16 438	17 480
Bénéfice brut	29 122	28 883
Charges d'exploitation		
Frais de vente et d'administration ⁽¹⁾	15 361	17 091
Frais de recherche et de développement nets ⁽¹⁾ (note 9)	8 273	7 221
Amortissement des immobilisations corporelles	1 291	1 159
Amortissement des actifs incorporels	1 469	1 319
Total des charges d'exploitation	26 394	26 790
Bénéfice d'exploitation	2 728	2 093
Revenus (dépendances) d'intérêts	(42)	466
Gain (perte) de change	(1 109)	4 568
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	1 577	7 127
Impôts sur les bénéfices (note 10)		
Exigibles	87	(61)
Futurs	1 156	1 901
	1 243	1 840
Bénéfice net pour la période	334 \$	5 287 \$
Bénéfice net de base et dilué par action	0,01 \$	0,08 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	59 386	67 340
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers) (note 11)	60 122	67 717
(1) Charges de rémunération à base d'actions incluses dans le (les) :		
Coût des ventes	41 \$	29 \$
Frais de vente et d'administration	268	201
Frais de recherche et de développement nets	109	92
	418 \$	322 \$

(2) Le coût des ventes n'inclut pas l'amortissement, lequel est présenté distinctement

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

États du résultat étendu et de l'autre résultat étendu cumulé consolidés intermédiaires non vérifiés

(en milliers de dollars US)

Résultat étendu

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
Bénéfice net pour la période	334 \$	5 287 \$
Ajustement au titre de la conversion des devises	7 813	(36 933)
Variation des pertes non réalisées sur les placements temporaires	–	22
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme	1 164	(6 929)
Reclassement des gains (pertes) réalisé(e)s sur les contrats de change à terme dans le bénéfice net	77	(137)
Impôts futurs sur les éléments ci-dessus	(385)	2 190
Résultat étendu	9 003 \$	(36 500) \$

Autre résultat étendu cumulé

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
Écart de conversion cumulé		
Effet cumulé des périodes précédentes	40 458 \$	51 129 \$
Période courante	7 813	(36 933)
	48 271	14 196
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme		
Effet cumulé des périodes précédentes	1 076	(96)
Période courante, déduction faite des gains (pertes) réalisé(e)s et des impôts futurs afférents	856	(4 876)
	1 932	(4 972)
Pertes non réalisées sur les placements temporaires		
Effet cumulé des périodes précédentes	(2)	(24)
Période courante, déduction faite des impôts futurs afférents	–	22
	(2)	(2)
Autre résultat étendu cumulé	50 201 \$	9 222 \$

Le total des bénéfices non répartis et de l'autre résultat étendu cumulé s'établit respectivement à 75 003 \$ et 94 444 \$ aux 30 novembre 2008 et 2009.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.
États des bénéfices non répartis et du surplus d'apport consolidés intermédiaires
non vérifiés

(en milliers de dollars US)

Bénéfices non répartis

	Trois mois terminés les	
	30 novembre	
	2009	2008
Solde au début de la période	43 909 \$	60 494 \$
Ajouter		
Bénéfice net pour la période	334	5 287
Solde à la fin de la période	44 243 \$	65 781 \$

Surplus d'apport

	Trois mois terminés les	
	30 novembre	
	2009	2008
Solde au début de la période	17 758 \$	5 226 \$
Ajouter (déduire)		
Charges de rémunération à base d'actions	413	321
Reclassification de charges de rémunération à base d'actions à la suite de l'exercice d'attributions d'actions (note 8)	(86)	–
Escompte au rachat de capital social (note 8)	3	374
Solde à la fin de la période	18 088 \$	5 921 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

États des flux de trésorerie consolidés intermédiaires non vérifiés

(en milliers de dollars US)

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour la période	334 \$	5 287 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur les espèces		
Variation de l'escompte sur les placements temporaires	2	456
Charges de rémunération à base d'actions	418	322
Amortissement	2 760	2 478
Produits reportés	(542)	353
Impôts futurs	1 156	1 901
Variation de la perte (du gain) de change non réalisé(e)	770	(3 456)
	4 898	7 341
Variation des éléments d'exploitation hors caisse		
Comptes débiteurs	(4 102)	(7 325)
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt	(1 505)	(696)
Stocks	(2 351)	(367)
Charges payées d'avance	(605)	(542)
Comptes créditeurs et charges courues	1 030	(1 087)
	(2 635)	(2 676)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de placements temporaires	(78 954)	(122 100)
Produit de la disposition et échéances de placements temporaires	81 336	126 605
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	(1 345)	(1 514)
	1 037	2 991
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat de capital social (note 8)	(14)	(447)
Exercice d'options d'achat d'actions	-	26
	(14)	(421)
Effet des fluctuations du taux de change sur les espèces	103	(367)
Variation des espèces	(1 509)	(473)
Espèces au début de la période	10 611	5 914
Espèces à la fin de la période	9 102 \$	5 441 \$

(1) Aux 30 novembre 2008 et 2009, les achats impayés d'immobilisations totalisaient respectivement 312 \$ et 147 \$.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

1. Informations financières intermédiaires

Les informations financières au 30 novembre 2009 et pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2008 et 2009 ne sont pas vérifiées. De l'avis de la direction, tous les redressements qui sont requis pour donner une image fidèle des résultats de ces périodes en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada ont été inclus. Les redressements apportés sont de nature récurrente et normale. Les résultats intermédiaires ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus pour l'exercice complet.

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont fondés sur les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des plus récents états financiers consolidés annuels de la société, à l'exception des changements décrits à la note 2. Cependant, ils ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans les états financiers annuels. Ces états financiers consolidés intermédiaires devraient donc être lus en parallèle avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la société.

2. Nouvelles normes comptables et prises de position

Adoptées durant l'exercice 2010

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Divers changements ont été apportés à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA aux fins d'uniformité. Le chapitre 3064 définit les normes que doivent adopter les entreprises à but lucratif pour constater, évaluer et présenter les écarts d'acquisition à la suite de leur constatation initiale, ainsi que les actifs incorporels; il établit également les informations à fournir. Les normes visant les écarts d'acquisition sont les mêmes que celles qui sont décrites au chapitre 3062. Ce nouveau chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La société a adopté cette nouvelle règle le 1^{er} septembre 2009 et son adoption n'a eu aucune répercussion importante sur ses états financiers consolidés.

En juin 2009, l'ICCA a amendé le chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » afin d'améliorer les informations à fournir sur le risque de liquidité des instruments financiers et d'inclure de nouvelles informations à fournir sur la mesure de la juste valeur des instruments financiers. Ces amendements s'appliquent aux exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Toutefois, l'adoption anticipée est permise. La société a adopté ces amendements le 1^{er} septembre 2009 et leur adoption n'a eu aucune répercussion importante sur ses états financiers consolidés.

À adopter après l'exercice 2010

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplace le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises ». Ce nouveau chapitre établit les règles pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises et requiert que tous les actifs et passifs d'une entreprise acquise soient comptabilisés à la juste valeur. Les obligations relatives aux contreparties conditionnelles et aux éventualités seront également comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. La norme exige également que les frais relatifs aux regroupements soient imputés aux résultats au moment où ils sont encourus et que les frais de restructuration soient imputés aux résultats au cours des périodes suivant la date d'acquisition. Ce chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est le ou après le 1^{er} septembre 2011. Toutefois, l'adoption anticipée est permise.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1601, « États financiers consolidés », qui remplace le chapitre 1600, « États financiers consolidés », et qui établit les règles pour la préparation d'états financiers consolidés. Ce nouveau chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Toutefois, l'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore déterminé les répercussions que l'adoption de ce chapitre aura sur ses états financiers consolidés.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », qui établit les règles de comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle de filiales dans les états financiers consolidés, à la suite d'un regroupement d'entreprises. Ce nouveau chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Toutefois, l'adoption anticipée est permise au début d'un exercice.

Dans l'éventualité où la société décidait d'adopter l'un de ces trois nouveaux chapitres par anticipation, elle devrait le faire pour les trois à la même date.

3. Informations concernant le capital

La société n'a pas de restrictions externes concernant son capital.

Les objectifs de la société quant à la gestion du capital s'établissent comme suit :

- Maintenir une structure de capital flexible, qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable;
- Assurer le développement futur de la société, incluant les activités de recherche et de développement et de développement de marché ainsi que des acquisitions potentielles d'entreprises ou de produits complémentaires; et
- Fournir aux actionnaires de la société un rendement approprié sur leur investissement.

La société définit son capital comme étant les capitaux propres, excluant l'autre résultat étendu cumulé. Les principaux éléments de l'autre résultat étendu cumulé sont l'écart de conversion cumulé, qui est créé lors de la conversion des états financiers consolidés de la société en dollars US (monnaie de présentation), ainsi que les gains (pertes) de change non réalisé(e)s après impôts sur les bénéfices des contrats de change à terme.

Le capital de la société s'établissait respectivement à 166 513 000 \$ et 167 246 000 \$ au 31 août 2009 et au 30 novembre 2009.

Dans le capital, au 30 novembre 2009, un montant de 68 016 000 \$ représentait des espèces et des placements temporaires (69 716 000 \$ au 31 août 2009), dont une partie peut être considérée comme excédentaire aux besoins courants et futurs de la société (à l'exclusion d'acquisitions d'entreprises potentielles). La société peut racheter des actions du fonds public d'actions par son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités à la bourse de Toronto (TSX) et au NASDAQ (note 8).

4. Instruments financiers

Risque de marché

Risque de change

La principale monnaie de mesure de la société est le dollar canadien. La société est exposée au risque de change par ses ventes à l'étranger de produits fabriqués au Canada et en Chine, dont la majeure partie est libellée en dollars US et en euros. Ce risque est partiellement compensé par des contrats de change à terme (en dollars US) et par certaines charges d'exploitation (en dollars US ou en euros). Les contrats de change à terme, qui sont désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Au 30 novembre 2009, la société détenait des contrats lui permettant de vendre des dollars US contre des dollars canadiens à divers taux de change à terme, lesquels se résument comme suit :

<u>Dates d'expiration</u>	<u>Montants contractuels</u>	<u>Taux contractuels moyens pondérés</u>
	(non vérifié)	
Décembre 2009 à août 2010	24 000 \$	1,1005
Septembre 2010 à août 2011	21 500	1,1047
Septembre 2011	1 000	1,1278
Total	<u>46 500 \$</u>	<u>1,1030</u>

La valeur comptable des contrats de change à terme est égale à leur juste valeur, laquelle est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs du marché actuel. La juste valeur des contrats de change à terme représentait des gains nets de 530 000 \$ au 31 août 2009 et de 2 024 000 \$ au 30 novembre 2009.

Considérant les contrats de change à terme détenus au 30 novembre 2009, la société estime que la portion des gains non réalisés à cette date sur ces contrats, qui sera réalisée et reclassée de l'autre résultat étendu cumulé au bénéfice net au cours des 12 prochains mois, s'élève à 1 270 000 \$.

Au 30 novembre 2009, des contrats de change à terme d'un montant de 1 312 000 \$ sont présentés comme actifs à court terme dans les autres comptes débiteurs au bilan, des contrats de change à terme d'un montant de 592 000 \$ sont présentés comme actifs à long terme dans les contrats de change à terme au bilan, et des contrats de change à terme d'un montant de 42 000 \$ sont présentés comme passifs à court terme dans les comptes créditeurs et charges courues au bilan (note 6).

Le tableau suivant résume les actifs et les passifs financiers importants qui sont exposés au risque de change au 30 novembre 2009 :

	<u>Valeur comptable/ nominale (en milliers de dollars US)</u>	<u>Valeur comptable/ nominale (en milliers d'euros)</u>
	(non vérifié)	
Actifs financiers		
Espèces	5 570 \$	577 €
Comptes débiteurs	20 803	2 980
	<u>26 373</u>	<u>3 557</u>
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges courues	7 956	329
Contrats de change à terme	5 900	-
	<u>13 856</u>	<u>329</u>
Exposition nette	<u>12 517 \$</u>	<u>3 228 €</u>

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar US était de 1,0574 \$CA = 1,00 \$US au 30 novembre 2009.

La valeur du dollar canadien par rapport à l'euro était de 1,5853 \$CA = 1,00 € au 30 novembre 2009.

La présente analyse de sensibilité résume l'effet qu'aurait la variation de la valeur du dollar canadien (par rapport au dollar US et à l'euro) sur les actifs et les passifs financiers libellés en dollars US et en euros, ainsi que sur le bénéfice net, le bénéfice net dilué par action et le résultat étendu, selon les taux de change en vigueur au 30 novembre 2009 :

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport au dollar US diminuerait (augmenterait) le bénéfice net de 1 203 000 \$ ou 0,02 \$ l'action diluée.
- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport à l'euro diminuerait (augmenterait) le bénéfice net de 490 000 \$ ou 0,01 \$ l'action diluée.
- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport au dollar US augmenterait (diminuerait) le résultat étendu de 2 773 000 \$.

L'impact de la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à l'euro sur ces actifs et ces passifs financiers est comptabilisé à la rubrique gain ou perte de change des états des résultats consolidés, à l'exception de l'impact sur les contrats de change à terme, qui est quant à lui comptabilisé à l'autre résultat étendu. La variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à l'euro a aussi un impact sur les soldes d'impôts sur les bénéfices et de crédits d'impôt à recouvrer ou à payer ainsi que sur les soldes d'actifs et de passifs d'impôts futurs des filiales étrangères intégrées, ce qui pourrait entraîner un gain ou une perte de change additionnel(le) important(e). Toutefois, ces actifs et passifs ne sont pas considérés comme des instruments financiers et sont donc exclus de l'analyse de sensibilité ci-dessus. Les fluctuations de taux de change ont aussi un impact sur les autres rubriques des états des résultats, puisqu'une portion importante des charges d'exploitation de la société est libellée en dollars canadiens, alors que la monnaie de présentation est le dollar US. Cet impact n'est pas reflété dans l'analyse de sensibilité ci-dessus.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt par le biais de ses placements temporaires. Au 30 novembre 2009, les placements temporaires de la société, au montant de 58 914 000 \$, portent intérêts à des taux variant de 0,2 % à 0,6 % et viennent à échéance à diverses dates entre décembre 2009 et janvier 2010.

Une variation de 0,5 % du taux d'intérêt sur les placements temporaires de la société augmenterait (diminuerait) le bénéfice net de 51 000 \$ ou 0,00 \$ l'action diluée sur une base trimestrielle.

À cause de leur courte échéance, normalement de trois mois ou moins, les placements temporaires de la société ne sont pas sujets à un risque significatif de juste valeur lié au taux d'intérêt. Donc, les variations de juste valeur sont minimales puisque, historiquement, le coût amorti se rapprochait de la juste valeur. Toute variation à la juste valeur des placements temporaires de la société, lesquels sont entièrement désignés comme étant disponibles à la vente, est comptabilisée à l'autre résultat étendu.

Les espèces, les comptes débiteurs ainsi que les comptes créditeurs et charges courues sont des actifs et des passifs financiers qui ne portent pas intérêts. Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges courues sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur à cause de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la société à un risque de crédit se composent principalement d'espèces, de placements temporaires, de comptes débiteurs et de contrats de change à terme (ceux ayant une juste valeur positive). Au 30 novembre 2009, les placements temporaires de la société représentent des titres de créances émis par 9 (11 au 31 août 2009) sociétés et fiduciaires de premier ordre. Aucun de ces titres de créances ne devrait soumettre la société à un risque de liquidité important et aucun ne constitue des papiers commerciaux adossés à des créances. Les espèces et les contrats de change à terme sont détenus ou émis par des institutions financières de premier ordre; par conséquent, la société estime que le risque de non-exécution relativement à ces instruments est très minime.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

En général, la société n'exige pas de garantie ou autre sécurité de ses clients; cependant, le crédit est accordé aux clients uniquement après l'évaluation de leur solvabilité. En outre, la société révisé continuellement le crédit de ses clients et établit une provision pour les créances irrécouvrables lorsqu'il est jugé qu'un compte ne pourra être recouvré. La provision pour créances irrécouvrables s'établissait respectivement à 1 220 000 \$ et 1 202 000 \$ au 31 août 2009 et au 30 novembre 2009. La charge (recouvrement) de mauvaises créances s'élevait respectivement à 40 000 \$ et (17 000 \$) pour les trois mois terminés les 30 novembre 2008 et 2009.

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, aucun client ne représentait plus de 10% des ventes consolidées.

Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients au 30 novembre 2009 :

	(non vérifié)	
Courant	23 293	\$
En souffrance – 0 à 30 jours	3 214	
En souffrance – 31 à 60 jours	673	
En souffrance – plus de 60 jours	2 129	
Total des comptes clients	<u>29 309</u>	
Provision pour mauvaises créances	<u>(1 202)</u>	
	<u>28 107</u>	<u>\$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses obligations à leur échéance.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles liées aux passifs financiers de la société au 30 novembre 2009 :

	0-12 mois	13-24 mois
	(non vérifié)	
Comptes créditeurs et charges courues	22 503 \$	– \$
Contrats de change à terme		
Montant à payer	30 100	16 400
Montant à recevoir	<u>(31 314)</u>	<u>(17 192)</u>
Total	<u>21 289 \$</u>	<u>(792) \$</u>

De plus, la société a un programme de rachat d'actions qui pourrait requérir des paiements additionnels au cours des exercices 2010 et 2011 (note 8). La société a également une contrepartie conditionnelle payable à la suite de l'acquisition d'actifs, laquelle n'est pas entièrement comptabilisée dans les états financiers et qui pourrait requérir des paiements additionnels au cours des prochains trimestres.

Au 30 novembre 2009, la société détenait 68 016 000 \$ en espèces et en placements temporaires et 31 187 000 \$ en comptes débiteurs. En plus de ces actifs financiers, la société détient des marges de crédit inutilisées de 14 612 000 \$ pour son fonds de roulement et ses besoins généraux, incluant des acquisitions potentielles et son programme de rachat d'actions, ainsi que des marges de crédit inutilisées de 15 823 000 \$ pour couvrir son exposition aux risques de change relativement à ses contrats de change à terme.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

5. Stocks

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
	(non vérifié)	
Matières premières	15 783 \$	14 497 \$
Produits en cours	2 414	1 955
Produits finis	16 173	14 411
	<u>34 370 \$</u>	<u>30 863 \$</u>

Le coût des ventes est constitué presque exclusivement du montant de stocks comptabilisé en charge au cours des périodes présentées, à l'exception de l'amortissement afférent, qui est présenté distinctement dans les charges d'exploitation.

Les dépréciations de stocks s'établissent respectivement à 917 000 \$ et 603 000 \$ pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2008 et 2009.

6. Comptes créditeurs et charges courues

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
	(non vérifié)	
Comptes fournisseurs	11 057 \$	9 063 \$
Salaires et avantages sociaux	8 535	8 863
Garantie	703	699
Commissions	650	647
Frais de restructuration	—	24
Contrats de change à terme (note 4)	42	704
Autres	1 558	1 650
	<u>22 545 \$</u>	<u>21 650 \$</u>

La provision pour garantie a varié comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
	(non vérifié)	
Solde au début de la période	699 \$	974 \$
Provision	139	142
Règlements	(135)	(420)
	<u>703 \$</u>	<u>696 \$</u>

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

7. Éventualités

Recours collectif

Le 27 novembre 2001, un recours collectif a été déposé auprès de la United States District Court (« la Cour ») pour le Southern District of New York contre la société, quatre des preneurs fermes de son premier appel public à l'épargne et certains de ses dirigeants en vertu de la Securities Exchange Act of 1934 et de son règlement 10b-5 ainsi que des articles 11, 12 et 16 de la Securities Act of 1933. Ce recours collectif allègue que la déclaration d'enregistrement et le prospectus de la société déposés auprès de la Securities and Exchange Commission le 29 juin 2000 contenaient d'importantes déclarations inexactes et/ou des omissions résultant (i) de preneurs fermes ayant prétendument sollicité et reçu des commissions additionnelles, excessives et non divulguées de certains investisseurs en échange d'importantes tranches d'actions émises dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la société; et (ii) de preneurs fermes ayant prétendument conclu une entente avec des clients selon laquelle les actions émises dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la société auraient été attribuées à ces clients en échange de leur accord d'acheter des quantités additionnelles d'actions sur l'après-bourse à des prix prédéterminés.

Le 19 avril 2002, les demandeurs ont déposé une plainte amendée contenant d'importantes allégations contre chacun des preneurs fermes pour les 310 litiges du recours collectif, et ont également déposé une plainte amendée contenant des allégations spécifiques à quatre preneurs fermes de la société, à la société elle-même et à deux de ses dirigeants. Mis à part les allégations mentionnées ci-dessus, la plainte amendée allègue que les preneurs fermes (i) ont utilisé leurs analystes pour provoquer une hausse factice à la bourse; et (ii) ont créé un stratagème pour permettre aux initiés des émetteurs de vendre rapidement leurs actions après un premier appel public à l'épargne et ainsi profiter des prix élevés du marché. En ce qui a trait à la société et à deux de ses dirigeants, la plainte amendée allègue que (i) la déclaration d'enregistrement de la société était fausse et trompeuse, étant donné que les commissions et la rémunération additionnelles reçues par les preneurs fermes n'étaient pas mentionnées; (ii) les deux dirigeants mentionnés ont appris ou ont négligé de façon insouciance les gestes fautifs allégués contre les preneurs fermes; (iii) les deux dirigeants mentionnés avaient des motifs et des occasions de poser les gestes fautifs allégués, étant donné qu'ils détenaient personnellement des actions de la société et que le prix des actions, qui selon l'allégation avait été gonflé artificiellement, pouvait être utilisé comme monnaie pour effectuer des acquisitions; et (iv) les deux dirigeants mentionnés, en vertu de leur poste au sein de la société, géraient la société et le contenu de la déclaration d'enregistrement et avaient la possibilité d'empêcher sa publication ou de la faire corriger. Les demandeurs dans cette poursuite réclament un montant indéterminé en dommages.

En juillet 2002, les émetteurs ont déposé une requête afin de faire rejeter la plainte amendée des demandeurs, et le jugement a été rendu le 19 février 2003. Une seule des poursuites contre la société a été rejetée. Le 8 octobre 2002, les poursuites contre les dirigeants ont été rejetées en vertu d'une convention intervenue avec les demandeurs, prévoyant la réserve de droits et l'interruption de la prescription.

En juin 2004, une entente quant à un règlement partiel a été soumise à la Cour pour approbation préliminaire. Le règlement partiel proposé concernait les demandeurs, les émetteurs défendeurs du recours collectif, les hauts dirigeants et administrateurs identifiés comme défendeurs et les assureurs des émetteurs. Le 15 février 2005, la Cour a accordé son approbation préliminaire, sous réserve de certaines modifications. Le 31 août 2005, la Cour a rendu un jugement préliminaire approuvant les modifications au règlement et certifiant les catégories du règlement. La Cour a aussi nommé le responsable de l'envoi de l'avis et ordonné que l'avis de règlement soit distribué à tous les membres des catégories du règlement au plus tard le 15 janvier 2006. L'audience d'équité du règlement a été tenue le 24 avril 2006. Toutefois, aucune décision n'a alors été rendue par la Cour.

En attente du règlement partiel, les demandeurs ont maintenu leur litige contre les preneurs fermes défendeurs. La Cour de district a ordonné la poursuite des procédures à l'égard d'un certain nombre de « causes témoins » plutôt qu'à l'égard des 310 causes qui ont été consolidées. La cause de la société ne fait pas partie de ces causes témoins. Le 13 octobre 2004, la Cour de district a certifié les causes témoins comme recours collectif. Les émetteurs défendeurs ont porté cette décision en appel, et le 5 décembre 2006, la *Court of Appeals for the Second Circuit* (la « Cour d'appel ») a renversé la décision de la Cour de district de certifier le recours collectif.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le 6 avril 2007, la Cour d'appel a refusé la requête des demandeurs d'obtenir une nouvelle audience quant à cette décision, et le 18 mai 2007, elle a aussi refusé la requête des demandeurs pour une nouvelle audience en chambre. À la lumière de la décision de la Cour d'appel, le représentant de tous les émetteurs défendeurs, dont la société, a informé la Cour que ce règlement ne peut être approuvé, puisque la classe de règlement établie, tout comme la classe de litige, ne peut être certifiée. Le 25 juin 2007, la Cour de district a invalidé l'entente de règlement. Le 14 août 2007, les demandeurs ont déposé un second recours collectif amendé contre les défendeurs des causes témoins, et le 27 septembre 2007, ils ont à nouveau déposé une requête de certification. Le 12 novembre 2007, certains défendeurs des causes témoins ont déposé une requête afin de faire rejeter le second recours collectif amendé. Le 26 mars 2008, la Cour de district a rejeté les requêtes d'annulation, à l'exception des requêtes du chapitre 11 provenant des demandeurs qui ont vendu leurs titres à un prix supérieur au prix d'émission initial et de ceux qui en ont acheté dans des conditions autres que celles qui sont stipulées dans la classe qui a été certifiée. La requête de certification de la classe a été complétée en mai 2008. Cette requête a été retirée sans préjudice le 10 octobre 2008.

Le 2 avril 2009, une stipulation et entente de règlement entre les demandeurs, les émetteurs défendeurs et les preneurs fermes défendeurs a été soumise à la Cour pour approbation préliminaire. Le 10 juin 2009, la Cour a accepté la requête d'approbation préliminaire des demandeurs et a certifié de façon préliminaire les classes de règlement. L'audience d'équité du règlement a été tenue le 10 septembre 2009. Le 6 octobre 2009, la Cour a émis un jugement qui incluait l'approbation finale du règlement et demandait au greffier de la Cour de conclure le dossier. Des requêtes en appel de l'approbation finale du règlement ont été déposées. Puisqu'en date de la publication de ces états financiers le règlement peut encore faire l'objet d'un appel, le dénouement de cette affaire est incertain. Cependant, compte tenu du règlement approuvé le 6 octobre 2009, ainsi que des assurances de la société contre de telles réclamations, la direction a déterminé que l'impact de cette affaire sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, au 30 novembre 2009 et pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, est négligeable.

Contrepartie conditionnelle

À la suite de l'achat d'actifs au cours de l'exercice 2009, la société a une contrepartie conditionnelle en espèces d'un montant maximum de 1 000 000 \$ payable en fonction de l'atteinte d'un certain volume de commandes au cours des 24 mois suivant la date d'achat.

8. Capital social

Le 6 novembre 2009, la société a annoncé que son conseil d'administration avait autorisé le second renouvellement de son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités sur le marché secondaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % (2 256 431 actions à droit de vote subalterne) du fonds public d'actions, tel que défini par la bourse de Toronto (TSX), au prix en vigueur sur le marché. Il est prévu que ce rachat sera effectué au moyen d'espèces, de placements temporaires ou de flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation. La période du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités a débuté le 10 novembre 2009 et se terminera le 9 novembre 2010 ou plus tôt si la société rachète le nombre maximal d'actions permis. Le programme n'exige pas de la société qu'elle rachète un nombre spécifique d'actions, et il peut être modifié, suspendu ou interrompu en tout temps, sans préavis. Toutes les actions rachetées par la société en vertu de ce programme seront annulées.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le capital social a varié comme suit au cours des trois mois terminés les 30 novembre 2008 et 2009 :

	Trois mois terminés le 30 novembre 2008				
	Actions à droit de vote multiple		Actions à droit de vote subalterne		Montant total
	Nombre	Montant	Nombre (non vérifié)	Montant	
Solde au 31 août 2008	36 643 000	1 \$	30 783 705	142 785 \$	142 786 \$
Exercice d'options d'achat d'actions	–	–	12 500	26	26
Rachat de capital social	–	–	(176 914)	(821)	(821)
Solde au 30 novembre 2008	<u>36 643 000</u>	<u>1 \$</u>	<u>30 619 291</u>	<u>141 990 \$</u>	<u>141 991 \$</u>

	Trois mois terminés le 30 novembre 2009				
	Actions à droit de vote multiple		Actions à droit de vote subalterne		Montant total
	Nombre	Montant	Nombre (non vérifié)	Montant	
Solde au 31 août 2009	36 643 000	1 \$	22 736 302	104 845	104 846 \$
Rachat d'unités d'action subalterne	–	–	13 663	–	–
Reclassification de charges de rémunération à base d'actions au capital social à la suite de l'exercice d'attributions d'actions	–	–	–	86	86
Rachat de capital social	–	–	(3 600)	(17)	(17)
Solde au 30 novembre 2009	<u>36 643 000</u>	<u>1 \$</u>	<u>22 746 365</u>	<u>104 914</u>	<u>104 915 \$</u>

9. Frais de recherche et de développement nets

Les frais de recherche et de développement nets se détaillent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
	(non vérifié)	
Frais de recherche et de développement bruts	9 780 \$	8 612 \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(1 507)	(1 391)
	<u>8 273 \$</u>	<u>7 221 \$</u>

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

10. Impôts sur les bénéfices

Pour les trois mois terminés les 30 novembre 2008 et 2009, le rapprochement de la provision pour les impôts sur les bénéfices, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien, avec la provision pour les impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
	(non vérifié)	
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien (31% en 2009 et 2008)	489 \$	2 203 \$
Augmentation (diminution) due aux éléments suivants :		
Revenus étrangers imposés à des taux différents	(9)	(19)
Revenus non imposables	(59)	(48)
Dépenses non déductibles	201	172
Changement de taux d'imposition	139	-
Effet de change sur la conversion des établissements étrangers intégrés	207	(836)
Utilisation d'actifs d'impôts futurs antérieurement non constatés	(90)	(47)
Actifs d'impôts futurs non constatés sur les écarts temporaires déductibles et les pertes fiscales et les réductions d'impôts inutilisées	214	191
Autres	151	224
	<u>1 243 \$</u>	<u>1 840 \$</u>
La provision pour les impôts sur les bénéfices se détaille comme suit :		
Exigibles	87 \$	(61) \$
Futurs	1 032	1 757
Provision pour moins-value	124	144
	<u>1 156</u>	<u>1 901</u>
	<u>1 243 \$</u>	<u>1 840 \$</u>

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

11. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2009	2008
	(non vérifié)	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	59 386	67 340
Plus l'effet dilutif des :		
Options d'achat d'actions (en milliers)	140	125
Unités d'action subalterne (en milliers)	430	173
Droits différés à la valeur d'actions (en milliers)	166	79
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers)	<u>60 122</u>	<u>67 717</u>
Attributions d'actions exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires (en milliers)	<u>1 297</u>	<u>2 045</u>

12. Informations sectorielles

La société est organisée selon deux secteurs isolables. La Division télécom, qui constitue le principal secteur d'activité de la société, offre un vaste éventail de solutions innovatrices conçues pour l'analyse des réseaux optiques, de l'architecture longue distance jusqu'à l'accès, ainsi que des infrastructures IP de nouvelle génération et des services triples qu'elles supportent. La Division sciences de la vie et industrielle offre des solutions destinées à l'assemblage d'instruments médicaux et optoélectroniques, à la microscopie par fluorescence et à d'autres secteurs des sciences de la vie.

La structure de présentation des résultats reflète la façon dont la société gère son entreprise et dont elle classe ses activités aux fins de la planification et de l'évaluation de la performance.

Les tableaux suivants présentent les informations par secteur :

	Trois mois terminés le 30 novembre 2009		
	Division télécom	Division sciences de la vie et industrielle (non vérifié)	Total
Ventes	40 292 \$	5 268 \$	45 560 \$
Bénéfice d'exploitation	2 041 \$	687 \$	2 728 \$
Éléments non attribués :			
Dépenses d'intérêts			(42)
Perte de change			(1 109)
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices			<u>1 577</u>
Impôts sur les bénéfices			<u>1 243</u>
Bénéfice net pour la période			<u>334 \$</u>

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Trois mois terminés le 30 novembre 2008			
Division télécom	Division sciences de la vie et industrielle		Total
(non vérifié)			
Ventes	41 159 \$	5 204 \$	46 363 \$
Bénéfice d'exploitation	1 355 \$	738 \$	2 093 \$
Éléments non attribués :			
Revenus d'intérêts			466
Gain de change			4 568
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices			7 127
Impôts sur les bénéfices			1 840
Bénéfice net pour la période			5 287 \$

Le total de l'actif par secteur isolable se détaille comme suit :

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
(non vérifié)		
Division télécom	145 087 \$	135 015 \$
Division sciences de la vie et industrielle	12 529	10 267
Actifs non attribués	92 905	95 089
	250 521 \$	240 371 \$

Les actifs non attribués comprennent les espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs liés aux contrats à terme ainsi que les actifs d'impôts futurs.

13. Différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux PCGR du Canada, et les différences importantes en matière de mesure et de présentation de l'information financière par rapport aux PCGR des États-Unis sont décrites à la note 20 afférente aux plus récents états financiers consolidés annuels de la société. La présente note décrit les changements importants additionnels qui ont été apportés depuis les plus récents états financiers consolidés annuels et fournit une analyse quantitative de toutes les différences importantes. Ces états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans des états financiers annuels en vertu des PCGR des États-Unis et du règlement S-X de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

États des résultats

Pour les trois mois terminés les 30 novembre 2008 et 2009, il n'existe aucune différence importante entre le bénéfice net présenté selon les PCGR du Canada et celui qui est présenté selon les PCGR des États-Unis.

Rapprochement des capitaux propres conformément aux PCGR des États-Unis

Le tableau suivant résume les différences importantes entre les capitaux propres établis selon les PCGR du Canada et ceux qui sont établis selon les PCGR des États-Unis.

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
	(non vérifié)	
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	217 447 \$	208 045 \$
Écarts d'acquisition	(4 022)	(3 879)
Droits à la plus-value des actions	(73)	(73)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	<u>213 352 \$</u>	<u>204 093 \$</u>

Crédits d'impôt à la recherche et au développement

En vertu des PCGR du Canada, tous les crédits d'impôt à la recherche et au développement sont présentés en réduction des frais de recherche et de développement bruts. En vertu des PCGR des États-Unis, les crédits d'impôt qui sont remboursables contre du revenu imposable sont présentés dans les impôts sur le revenu. Ces crédits se sont établis respectivement à 896 000 \$ et 931 000 \$ pour les trois mois terminés les 30 novembre 2008 et 2009. Cette différence n'a eu aucune répercussion sur le bénéfice net et le bénéfice net par action des périodes présentées.

États des flux de trésorerie

Pour les trois mois terminés les 30 novembre 2008 et 2009, il n'existe aucune différence importante entre les états des flux de trésorerie présentés selon les PCGR du Canada et ceux qui sont présentés selon les PCGR des États-Unis, à l'exception du sous-total avant la variation des éléments d'exploitation hors caisse, car cette présentation n'est pas permise en vertu des PCGR des États-Unis.

Nouvelles normes comptables et prises de position

Adoptées durant l'exercice 2010

En juin 2009, le *Financial Accounting Standard Board (FASB)* a émis la norme maintenant codifiée comme étant le *Accounting Standards Codification (ASC) Topic 105*, « Generally Accepted Accounting Principles », qui est devenue la seule source autorisée de normes comptables et d'informations financières aux États-Unis avec les règles et les interprétations émises par la SEC qui sont considérées comme une source de PCGR autorisée pour les émetteurs auprès de la SEC. Tout autre document comptable ne bénéficiant pas d'une exclusion, ne relevant pas de la SEC ou n'étant pas inclus à l'ASC n'est plus autorisé. L'adoption du Topic 105 n'a entraîné aucun changement comptable. La société a adopté le Topic 105 au cours du premier trimestre de l'exercice 2010. Cette adoption n'a eu aucun impact sur les bilans et états des résultats de la société, mais a eu un impact et continuera d'avoir un impact sur sa présentation d'informations financières en éliminant toute référence aux normes en vigueur avant l'adoption de la nouvelle codification.

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

En décembre 2007, le FASB a émis les normes maintenant codifiées comme étant l'ASC Topic 805, « Business Combinations » et l'ASC Topic 810, « Consolidation ». Ces nouvelles normes modifient de façon importante la comptabilisation et l'information à fournir concernant les regroupements d'entreprises et la part des actionnaires sans contrôle dans les états financiers consolidés. Ces normes devront être adoptées en même temps et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 15 décembre 2008. La société appliquera les dispositions des Topics 805 et 810 pour tout regroupement d'entreprises à venir.

En mars 2008, le FASB a émis la norme maintenant codifiée comme étant l'ASC Topic 815, « Derivatives and Hedging ». Cette norme requiert que les sociétés fournissent des informations supplémentaires précisant a) comment et pourquoi la société utilise des instruments dérivés, b) de quelle façon les instruments dérivés ainsi que les éléments couverts afférents sont comptabilisés en vertu du Topic 815 et c) les incidences qu'ont les instruments dérivés ainsi que les éléments couverts afférents sur la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie de la société. Le Topic 815 s'applique aux états financiers des exercices ouverts après le 15 novembre 2008, ainsi que les périodes intermédiaires de ces exercices. La société a adopté le Topic 815 le 1^{er} septembre 2009 et son adoption n'a eu aucune répercussion importante en termes de mesure sur ses états financiers consolidés.

En avril 2008, le FASB a émis la norme maintenant codifiée comme étant l'ASC Topic 350, « Intangibles – Goodwill and Other ». Cette norme modifie les facteurs à considérer lors de l'établissement d'hypothèses de renouvellement ou de prolongation utilisées lors de la détermination de la durée de vie utile d'un actif incorporel. Cette norme vise à améliorer la cohérence entre la durée de vie utile d'un actif incorporel et la période pendant laquelle il était prévu que l'actif générerait des flux de trésorerie lors de la détermination de sa juste valeur. Le Topic 350 s'applique aux états financiers des exercices ouverts après le 15 décembre 2008 et aux périodes intermédiaires de ces exercices. Les règles pour la détermination de la durée de vie utile d'un actif incorporel constaté doivent être appliquées prospectivement aux actifs incorporels acquis après la date d'adoption. L'information à fournir doit être appliquée prospectivement à tous les actifs incorporels constatés à la date d'entrée en vigueur, ou subséquemment. La société a adopté le Topic 350 le 1^{er} septembre 2009 et son adoption n'a eu aucune répercussion importante sur ses états financiers consolidés.

En avril 2009, le FASB a émis la norme maintenant codifiée comme étant l'ASC Topic 825, « Financial Instruments ». Cette norme requiert la divulgation d'informations sur la juste valeur des instruments financiers pour les exercices annuels et les périodes intermédiaires des sociétés cotées en bourse et requiert que ces informations soient présentées dans les tableaux sommaires de l'information financière des périodes intermédiaires. La société a adopté le Topic 825 le 1^{er} septembre 2009 et son adoption n'a eu aucune répercussion importante sur ses états financiers consolidés.

En août 2009, le FASB a modifié la norme maintenant codifiée comme étant l'ASC Topic 820, « Fair Value Measurement », afin d'apporter des précisions sur la façon d'évaluer la juste valeur d'un passif lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un passif identique. Ces amendements sont applicables pour la société au premier trimestre de l'exercice 2010. La société a adopté ces amendements le 1^{er} septembre 2009 et leur adoption n'a eu aucune répercussion importante sur ses états financiers consolidés.

Le Topic 820 établit une hiérarchie dans les évaluations de la juste valeur reflétant l'importance des données utilisées pour réaliser ses évaluations. Cette hiérarchie accorde la plus haute importance aux prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et accorde le moins d'importance aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur en vertu du Topic 820 se détaillent comme suit :

- niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date de mesure pour des actifs et des passifs identiques ;
- niveau 2 – les prix cotés dans des marchés non actifs ou des données directement ou indirectement observables pour la majeure partie de la durée total de l'actif ou du passif;

EXFO Ingénierie électro-optique Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

- niveau 3 – les prix ou les techniques d'évaluation qui requièrent des données qui sont à la fois importantes lors de l'évaluation de la juste valeur et non observables (peu ou pas d'activités de marché).

Les espèces, les placements temporaires ainsi que les contrats de change à terme sont mesurés à la juste valeur à chaque date du bilan. Les placements temporaires de la société font partie du niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur, puisqu'ils sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs. Les contrats de change à terme de la société font partie du niveau 2 de la hiérarchie, puisqu'ils sont évalués en fonction de taux de change à termes cotés à la date du bilan.

À adopter après l'exercice 2010

En octobre 2009, le FASB a émis la norme maintenant codifiée comme étant l'ASC Topic 985, « Software », afin de modifier la méthode de comptabilisation des ententes de vente qui comportent des éléments logiciels et des éléments non logiciels. Selon cette norme, les produits tangibles qui contiennent des éléments logiciels et des éléments non logiciels qui fonctionnent ensemble pour donner la fonctionnalité principale du produit sont exclus de la norme visant la constatation de revenus de logiciels. De plus, les composantes physiques de produits tangibles sont toujours exclues de la norme visant la constatation de revenus de logiciels. Cette norme s'applique aux ententes de vente conclues ou considérablement modifiées au cours des exercices ouverts à compter du 15 juin 2010. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement les répercussions que pourrait avoir l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

En octobre 2009, le FASB a modifié la norme maintenant codifiée comme étant l'ASC Topic 605, « Revenu Recognition », afin d'inclure un consensus relativement aux accords de prestations multiples générateurs de produits. Ces changements modifient considérablement certaines directives visant les accords de prestations multiples générateurs de produits et modifient également les critères de répartition du Topic 605 par l'élimination du critère exigeant des preuves objectives et fiables de la juste valeur des prestations non fournies. Ces modifications éliminent également l'utilisation de la méthode du montant résiduel aux fins de la répartition et requièrent plutôt que la contrepartie prévue à l'accord soit répartie, au début de l'accord, entre toutes les prestations en fonction de leur prix de vente relatif. Cette norme s'applique aux ententes de vente conclues ou considérablement modifiées au cours des exercices ouverts à compter du 15 juin 2010. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement les répercussions que pourrait avoir l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

14. Événements subséquents

Les événements subséquents ont été évalués jusqu'au 12 janvier 2010, soit la date à laquelle les états financiers consolidés intermédiaires de la société étaient disponibles à être publiés.